



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2021-048

PUBLIÉ LE 30 MARS 2021

Sommaire

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie / Secretariat de direction

R28-2021-03-29-00002 - Arrêté portant organisation fonctionnelle et territoriale de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (7 pages)

Page 3

Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de Normandie

R28-2021-03-29-00002

Arrêté portant organisation fonctionnelle et
territoriale de la Direction Régionale de
l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des
Solidarités



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités**

Rouen, le 29 mars 2021

**Arrêté portant organisation fonctionnelle et territoriale
de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de Normandie**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu** la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;
- Vu** le décret n°2015-1689 du 17 octobre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** le décret du 1^{er} avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Madame Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice du travail hors classe, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;
- Vu** les avis émis par le comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie du 18 février 2021

DREETS de Normandie
Cabinet
Immeuble Champ de Mars
14 avenue Aristide Briand
76108 ROUEN Cedex 1
02 32 76 16 20

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Madame Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice du travail hors classe, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

Vu les avis émis par le comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie du 18 février 2021 et par le comité technique de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie en date du 22 février 2021;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie

ARRÊTE

Article 1 : La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Normandie, créée à compter du 1^{er} avril 2021, a son siège à Rouen.

Elle possède une implantation géographique à Rouen et à Caen/Hérouville-Saint-Clair.

Article 2 : L'organisation de la DREETS comporte les structures suivantes rattachées au directeur régional.

- un cabinet ;
- un secrétariat général ;
- un pôle «politique du travail» ;
- un pôle «concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie» ;
- un pôle «entreprises et solidarités».

L'organisation détaillée et les implantations de ces structures sont précisées à l'annexe 1.

Le directeur régional est assisté de cinq directeurs régionaux adjoints exerçant respectivement les fonctions de directeur régional délégué, de chef de pôle «politique du travail», de chef de pôle «concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie» et de chef de pôle et de chef de pôle adjoint «entreprises et solidarités».

Article 3 : Le cabinet de la DREETS est constitué :

- de l'unité de pilotage de la performance ;
- du service observation - études - statistiques - évaluation ;
- de l'unité communication et documentation ;
- de l'unité appui juridique.

Le cabinet est chargé d'assister le directeur régional dans la conduite générale de la DREETS.

Il intervient sur l'appui à l'organisation et au pilotage, le contrôle interne juridique et comptable, la communication interne et externe et la documentation.

Le service études – statistiques - évaluation est chargé de l'observation, de l'analyse et de l'évaluation des politiques publiques dans les champs de compétences de la DREETS, au moyen de statistiques et d'études permettant d'éclairer la situation économique et sociale de la région, notamment les besoins des populations, et de mieux cibler l'action de l'État au profit des territoires.

Article 4 : Le secrétariat général de la DREETS est constitué :

- du service des ressources humaines ;
- du service de la logistique, des achats et des finances ;
- de l'unité dialogue social et qualité de vie au travail ;
- du service des systèmes d'information et de communication.

Le secrétariat général est chargé de mettre à disposition les moyens et d'assurer le fonctionnement de la DREETS. Il pilote et coordonne les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de l'ensemble des personnels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de l'économie et des finances, de l'emploi et du travail affectés dans les services territoriaux de la circonscription régionale, la programmation et l'exécution financière, la logistique et la gestion des systèmes d'information. Il pilote et mobilise l'ensemble des moyens affectés au système d'inspection du travail.

Article 5 : Le pôle « politique du travail » est constitué :

- du service décisions et recours ;
- de la cellule d'appui pluridisciplinaire en santé et sécurité au travail ;
- de l'inspection médicale du travail ;
- de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal ;
- du réseau régional en charge de l'appui aux unités de contrôle en matière de prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante ;
- du service « missions transversales ».

Sans préjudice de l'application de l'article R.8122-5 du code du travail, le pôle « politique du travail » est chargé de la politique du travail et des actions d'inspection de la législation du travail, dans les conditions prévues par le second alinéa de l'article 1^{er} du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 susvisé. Il organise le système d'inspection du travail et pilote ses ressources humaines.

Article 6 : Le pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DREETS est constitué :

- du service concurrence ;
- du service métrologie légale ;
- du service animation fonctionnelle régionale ;
- du service pilotage - qualité - contentieux.

Le pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » est chargé des actions de contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises, des actions de contrôle dans le domaine de la métrologie légale ainsi que de la mise en œuvre des missions de protection économique et de sécurité des consommateurs.

Article 7 : Le pôle « entreprises et solidarités » de la DREETS est constitué :

- du département économie ; il comprend :
 - le service économique de l'État en région (SEER) ;
 - l'unité mutations économiques ;
 - l'unité sécurité économique.

- du département développement des compétences et FSE ; il comprend :
 - le service apprentissage et formation ;
 - le service régional de contrôle de la formation professionnelle ;
 - le service régional FSE.

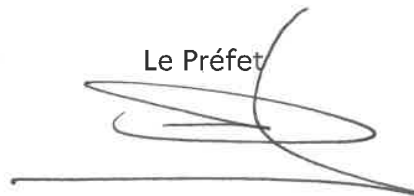
- du département insertion sociale et professionnelle ; il comprend :
 - le service emploi et insertion professionnelle ;
 - le service insertion sociale, hébergement, logement, enquêtes et contrôles.

Le pôle « entreprises et solidarités » a en charge

- les actions de développement et de sauvegarde des entreprises, notamment dans les domaines de l'industrie, du numérique et de l'innovation, en France et à l'étranger, ainsi que celles définies par le ministre chargé de l'économie dans le domaine de la sécurité économique qui visent à assurer la défense et la promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation ;
- la politique de l'emploi, de l'insertion professionnelle, de l'accompagnement des transitions professionnelles, de l'anticipation et de l'accompagnement des mutations économiques, du développement de l'apprentissage et du contrôle des acteurs de la formation professionnelle ainsi que de la mise en œuvre des programmes du Fonds social européen ;
- l'animation et la coordination des politiques publiques de la cohésion sociale et leur mise en œuvre, notamment celles relatives à la prévention et à la lutte contre les exclusions, à la protection des personnes vulnérables, à l'inclusion des personnes en situation de handicap, à la protection de l'enfance, à l'accès à l'hébergement et au logement des personnes en situation d'exclusion, en lien avec les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, au volet social et économique de la politique de la ville ainsi qu'au travail social et à l'intervention sociale ;
- l'expertise et l'appui technique aux préfets de département, notamment en matière de contrôle et d'inspection des établissements et services sociaux, en vue de l'élaboration du plan régional d'inspection et de contrôle y afférent et de la participation, en tant que de besoin et sous l'autorité des préfets de département, à des actions d'inspection et de contrôle départementales et interdépartementales ;
- la formation et la certification dans le domaine des professions sociales, ainsi que la certification dans le domaine des professions de santé non médicales ;
- les actions visant, d'une part, à mobiliser et à coordonner les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et du monde économique sur le parcours des personnes les plus éloignées du marché du travail, notamment les étrangers primo-arrivants, des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des personnes vulnérables pour garantir leur inclusion dans la société et, d'autre part, à prévenir et à lutter contre les discriminations et à promouvoir l'égalité des chances.

Article 8 : Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales et Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2021 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Pierre-André DURAND

Annexe à l'arrêté du 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale
de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de Normandie

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique du chef de service	Implantation géographique des agents
Cabinet	Unité de pilotage de la performance		Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
	Service observation - études - statistiques - évaluation	Rouen	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
	Unité communication et documentation		Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
	Unité appui juridique		Rouen/ Caen
Secrétariat général	Service des ressources humaines	Caen/Hérouville-Saint-Clair	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
	Service de la logistique, des achats et des finances	Rouen	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
	Unité dialogue social et qualité de vie au travail		Rouen
	Service des systèmes d'information et de communication	Rouen	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
Pôle «politique du travail»	Service décisions et recours	Rouen	Rouen
	Cellule d'appui pluridisciplinaire en santé et sécurité au travail	Hérouville-Saint-Clair/ Caen/Rouen	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
	Inspection médicale du travail	Hérouville-Saint-Clair/ Caen	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
	Unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal	Hérouville-Saint-Clair/ Caen	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
	Réseau régional en charge de l'appui aux unités de contrôle en matière de prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante	Hérouville-Saint-Clair/ Caen	Hérouville-Saint-Clair/ Rouen
	Service « Missions transversales »	Hérouville-Saint-Clair/ Caen/Rouen	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
Pôle «concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie»	Service concurrence	<i>Pratiques anti-concurrentielles et commande publique:</i> Caen/Hérouville-Saint-Clair <i>Pratiques de concurrence restrictives:</i> Rouen	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
	Service métrologie légale	Rouen	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair

	Service animation fonctionnelle régionale		<i>Animation appui produits alimentaires:</i> Caen/Hérouville-Saint-Clair	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
	Service pilotage, qualité, contentieux		<i>Animation appui produits non alimentaires et services:</i> Rouen	Rouen
Pôle « entreprises et solidarités »	Département développement des compétences et FSE	Service régional FSE	Rouen	<i>Unité Eure, Seine-Maritime:</i> Rouen <i>Unité Calvados, Manche, Orne:</i> Hérouville-Saint-Clair/ Caen
		Service régional de contrôle de la formation professionnelle	Rouen	<i>Unité Rouen:</i> Rouen <i>Unité Caen:</i> Hérouville-Saint-Clair/ Caen
		Service apprentissage et formation	Hérouville-Saint-Clair/Caen	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
	Département économie	Service économique de l'État en région	Rouen	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
		Unité mutations économiques		Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
		Unité Intelligence économique		Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
	Département insertion sociale et professionnelle	Service emploi et insertion professionnelle	Rouen	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair
		Service insertion sociale, hébergement, logement, enquête et contrôle	Rouen	Rouen/ Caen/ Hérouville-Saint-Clair